



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 25 juin 2019

## Dengue à La Réunion : Recommandations à l'approche des vacances scolaires



Du 10 au 16 juin, **273 cas de dengue ont été confirmés**. Les cas déclarés continuent à baisser mais s'étendent toujours sur l'ensemble du territoire. La préfecture et l'ARS Océan Indien rappellent que les gestes de prévention doivent être maintenus pour limiter au maximum la circulation du virus. Cela nécessite la pleine participation de chacun. La population est donc appelée à continuer à appliquer au quotidien les gestes de prévention : protection individuelle contre les piqûres de moustiques et élimination des gîtes larvaires par tous. Par ailleurs, à l'approche des vacances scolaires, les autorités sanitaires informent les voyageurs en

partance ou en provenance de la métropole, des mesures de prévention à prendre pour éviter de contracter la maladie, et de la transmettre.

### Situation épidémiologique au 25 juin 2019

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

La décroissance de la courbe épidémique se confirme cette semaine, avec moins de 300 cas de dengue signalés. Malgré cette baisse significative, l'ensemble de l'île reste concerné par la circulation virale et les communes à surveiller sont situées dans l'Ouest, le Nord, et l'Est.

L'activité des foyers historiques du Sud continue de baisser, sauf à Saint-Joseph, à l'Entre-Deux et à la Petite-Ile où la circulation du virus se stabilise. Saint-Pierre représente toujours le foyer le plus important.

Dans l'Ouest, une augmentation du nombre de cas est notée à Saint-Paul (Bellemène et Bois de Nêfles) tandis que les autres foyers se stabilisent.

Les communes du Nord voient leur nombre de cas se stabiliser.

Dans l'Est, l'activité reste stable et peu élevée, hormis à Saint-André et Sainte-Rose où le nombre de cas a augmenté ces deux dernières semaines.

#### DEPUIS LE DEBUT DE L'ÉPIDÉMIE

- **Plus de 23 000 cas autochtones confirmés** (soit près de 17 000 cas depuis le 01/01/2019)
- **746 hospitalisations** (dont 590 hospitalisations depuis le 01/01/2019)
- **2 264 passages aux urgences** (dont 1 789 passages aux urgences depuis le 01/01/2019)
- **Plus de 71 000 cas cliniquement évocateurs** (dont plus de 46 000 cas depuis le 01/01/2019)
- **15 décès, dont 8 directement liés à la dengue.** (Depuis le 01/01/2019 : 9 décès, dont 5 directement liés à la dengue).

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr  
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974



## Vacances scolaires : information aux voyageurs

Les conditions météorologiques estivales que connaît actuellement la métropole favorisent la prolifération du moustique tigre, actif uniquement en été (contrairement à La Réunion). Une personne contaminée par la dengue à la Réunion peut, sans le savoir, introduire le virus en métropole et, si elle est piquée par un moustique tigre, être à l'origine d'une transmission de la maladie sur place.

Aussi, pour sensibiliser les voyageurs et éviter la propagation du virus en métropole, une information est diffusée dans les vols en provenance et au départ de la métropole, et affichée dans les aéroports, rappelant les gestes de prévention :

### >> A l'arrivée à la Réunion :

- Se protéger contre les piqûres de moustiques pour éviter de contracter la dengue pendant son séjour,
- Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.



### >> Au départ vers la métropole :

- Consulter son médecin en cas d'apparition des signes de la maladie dans les 7 jours suivants son arrivée en métropole,
- Continuer à se protéger contre les piqûres de moustiques en métropole dans les jours suivants son arrivée pour ne pas y transmettre la maladie.



## Rappel : les gestes à appliquer pour se protéger de la dengue

- **GESTE N° 1 : Je me protège des piqûres de moustique**  
L'utilisation des produits répulsifs est l'une des mesures les plus sûres pour lutter contre la propagation de la dengue. Il est conseillé de disposer en permanence d'un répulsif cutané afin de pouvoir l'appliquer en journée, en particulier le matin et le soir. Par ailleurs, pour protéger les bébés et les personnes âgées, il est conseillé d'utiliser des moustiquaires.
- **GESTE N° 2 : J'élimine l'eau stagnante**  
Les moustiques se multiplient en pondant leurs œufs dans les récipients et objets contenant de l'eau. Pour lutter contre la prolifération des moustiques, il faut supprimer ces gîtes larvaires, ou les vider chaque semaine.
- **GESTE N° 3 : Je consulte un médecin en cas de symptômes**  
Les symptômes qui doivent conduire à consulter son médecin sont :
  - une forte fièvre
  - des maux de tête
  - des douleurs musculaires et/ou articulaires
  - une sensation de grande fatigue.

Contact presse

Prefecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr  
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974

